

Fiche de poste 220808 0218 PGRH POSTE

Intitulé du poste : Médecins du sport (2 postes à pourvoir)	Cadre statutaire de référence : Catégorie statutaire : contractuel de la fonction publique (Code Général de la Fonction Publique art. L 332-2) RMFP : ERMED006 CDD de 1 an Quotité : 50 % Rémunération entre 3500,00 et 3700,00 € net)
Positionnement hiérarchique : Rattachement hiérarchique au chef du pôle et au chef de la Maison de la Performance Sportive (MPS)	Localisation du poste : CREPS de Toulouse 1 avenue Edouard Belin - BP 84373 31055 Toulouse cedex 4 Implantation sur le site : Château Lespinet – service médical
Présentation de l'établissement	
CREPS de Toulouse <i>Créé par décret n°2016-152 du 11 février 2016, le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Toulouse assure, en liaison avec les fédérations sportives, la formation et la préparation des sportifs figurant sur des listes arrêtées par le ministère chargé des sports, en veillant à concilier la recherche de la performance sportive et la réussite scolaire, universitaire et professionnelle du sportif. Il met en œuvre des formations initiales et continues dans les domaines des activités physiques ou sportives, conformément aux objectifs nationaux et en lien avec le schéma régional des formations de la région.</i> <u>Il exerce des missions complémentaires au nom de la région.</u> Il assure notamment à ce titre l'accueil et l'accompagnement de sportifs régionaux, la promotion des actions en faveur du sport au service de la santé et du sport pour tous, le développement des activités en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire et la mise en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation, conformément aux besoins identifiés par le schéma régional des formations.	
Descriptif de l'équipe du pôle « Bien se soigner » : 1 chef de pôle, 5 agents + vacataires	
Missions	
Concevoir, diriger, mettre en œuvre et évaluer des actions de prévention, de dépistage, de diagnostic, de soin et de traitement, de suivi, d'éducation à la santé et d'expertise médicale des maladies, blessures et handicaps, dans leurs aspects cliniques et techniques, au bénéfice d'un sujet, d'une population ou d'une pathologie. Les missions du médecin sont définies dans le cadre de la mission générale d'optimisation de la performance et de la formation du jeune sportif (330 sportifs de haut niveau au CREPS) portée par le Département de la Performance Sportive (DPS). Le médecin est membre d'une équipe pluridisciplinaire au service de l'accompagnement et du suivi du sportif de Haut niveau en lien avec l'entraîneur. Dans ce cadre, le médecin est garant de la préservation de la santé du sportif et de son intégrité dans la prise de risque inhérente à la performance.	

Activités

Activités principales :

- Mission soins - gestion de la blessure : Concevoir des actions de soins, curatives ou préventives, au bénéfice d'une personne, d'une population ou d'une pathologie et apporter une expertise
 - Participer à la permanence de soins au sein du service médical
 - Suivi des sportifs de plusieurs pôles et structures de haut niveau
 - Actes diagnostics, pronostics et prescriptions
 - Dispenser des soins lorsque la santé des consultants le requiert
- Mission prévention - récupération – réathlétisation :
 - Informer les sportifs et les membres de l'encadrement technique sur le dopage et ses conséquences sur la santé ;
 - Organisation des moyens de prévention / de récupération / de réathlétisation : kinésithérapie de récupération, unité de balnéothérapie / cryothérapie, ostéopathie de prévention, sensibilisation dopage et conduites à risques, formation nutrition...
 - Veiller à l'adaptation des charges d'entraînement, à l'état de santé des sportifs dans le respect du secret médical et professionnel
 - Initier des actions de prévention et/ou d'éducation à la santé à destination des sportifs, des entraîneurs.
- Mission de coordination :
 - Coordination du parcours de soins
- Mission évaluation :
 - Effectuer la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits sur liste dans les filières d'accès au haut niveau dans le respect de la réglementation en vigueur.
 - Appui à la performance : tests spécifiques d'évaluation de la condition physique (prise de lactates, évaluation iso cinétique, VO2max...)
 - Participer aux travaux de recherche, de documentation, et de publication de l'établissement dans le domaine médical

Activité(s) secondaires (s) :

- Réunions (département de la performance sportive, de bilan avec les pôles, des entraîneurs de pôles)
- Gestion administrative
- Formation :
 - Participer ponctuellement à des enseignements de formation dans le cadre des diplôme jeunesse et sports.
 - Encadrement de stagiaires médicaux et paramédicaux

Prise en charge de l'urgence sur le site du CREPS (ponctuel)

Relations fonctionnelles

Internes :

Les agents des autres services du CREPS

Externes :

Responsables de pôles et entraîneurs

Parents

Entourage médical et paramédical du sportif

Acteurs de plusieurs univers : sportif ; santé, institutionnel, professionnel

Compétences

Savoirs généraux, théoriques ou disciplinaires

Eléments de base des mécanismes d'adaptation physiologique à l'exercice (nutrition incluse) et à l'entraînement, en fonction de l'âge, du genre ou du handicap
 Théorie et pratique des tests d'aptitude de laboratoire et de terrain ;
 Physiopathologie des principales affections en lien avec l'exercice, en fonction de l'âge, du genre ou du handicap ;
 Eléments diagnostiques (évaluations clinique et fonctionnelle, imagerie) et thérapeutiques (y compris les éléments de base de la rééducation) des pathologies et traumatismes de l'appareil locomoteur en lien avec l'exercice physique, en fonction de l'âge, du genre ou du handicap ;
 Grands principes des actions de prévention en médecine de l'exercice et du sport ;
 Bases de la psychopathologie du sport ;
 Grands principes de la recherche en médecine du sport
 Médecine générale

Savoirs sur l'environnement professionnel	Les réglementations liées à la profession de médecin (Code de la santé) Code de déontologie médicale Environnement institutionnel et réglementaire dans le domaine du sport (organisation du sport en France, lutte anti-dopage, ...)
Savoir-faire opérationnels (Selon le niveau d'expertise requis : N, A, M et E) N : notions de base, repères généraux sur l'activité A : savoir effectuer, de manière régulière et/ou occasionnelle correctement les activités sous le contrôle d'un agent M : effectuer une compétence de manière régulière, corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents E : savoir agir dans un contexte complexe, trouver de nouvelles solutions, former des agents et être référent dans le domaine.	Actes liés à la pratique de la médecine (E) : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser et interpréter un test d'aptitude et un test cardio-respiratoire d'effort ; • Exercer ses activités de médecine du sport auprès des pratiquants dans une logique de prévention ; • Diagnostiquer et traiter les pathologies aiguës ou chroniques liées à la pratique sportive, qu'elles soient non locomotrices ou de l'appareil locomoteur (incluant la pratique de gestes spécifiques, tels infiltration, contention...) en fonction de l'âge et en tenant compte de possibles effets dopants ou délétères pour la performance ; • Prendre en charge les troubles physiologiques, psychologiques et musculosquelettiques liés à une pratique Sportive Intensive et savoir dépister et prendre en charge le surentraînement ; • Mettre en œuvre les gestes d'urgence sur un terrain de sport ; • Elaborer et mettre en place la conduite d'un programme de recherche clinique et/ou de terrain dans le champ de la médecine du sport ; Coordonner une équipe pluridisciplinaire et des soins pluridisciplinaires en médecine du sport
Savoirs comportementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe pluridisciplinaire • Discrétion professionnelle • Faire preuve de réactivité et adaptabilité • Sens relationnel et d'écoute
Contraintes et difficultés du poste	
Variation de la charge de travail dans l'année Adaptation aux évolutions techniques, scientifiques et à l'exigence du sport de haut niveau	
Postes à pourvoir à compter du : 01/10/2022 Candidature à transmettre à : recrutement@creps-toulouse.sports.gouv.fr avant le : 10/09/2022	